



INTERCO
SPP

2013

Faut que ça bouge !

Décembre 2012

De la notation à l'évaluation, une évolution progressive : la Cfdt veillera à ce que cela soit au final un réel progrès pour les agents !

Lors du CTP du 26 novembre 2012, la procédure de notation modifiée a été actée.

Il s'agit d'une première étape qui consiste à :

- modifier les critères d'avancement et de promotion qui sont plus précis en ce qui concerne l'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent ;
- mettre en place des outils pour l'entretien annuel (grille d'entretien professionnel, accompagnée d'un guide méthodologique) ;

La note chiffrée sera maintenue à titre transitoire pour 2012.

1. Une procédure de promotion interne et d'avancement de grade plus transparente

Le principal point positif de cette évolution est que les avancements de grade et les promotions internes seront discutés entre le supérieur hiérarchie et l'agent au cours de l'entretien annuel. L'encadrant exprimera son avis motivé sur l'avancement ou la promotion, au vu de l'appréciation de la valeur professionnelle qu'il a portée par rapport au travail de l'agent en question. Cette procédure sera a priori beaucoup plus transparente que la procédure actuelle où les rapports de la hiérarchie sur les avancements ou promotions sont parfois établis de façon complètement opaque sans que les agents aient connaissance de leur existence ou de leur absence.

2. De nouveaux critères de promotion interne et avancement de grade

Les nouveaux critères adoptés en CTP :

- accordent **une part majoritaire à la valeur professionnelle**, de l'ordre de 60% (hormis les A+ : 70%)
- mais laissent **une part significative à l'expérience professionnelle** (ancienneté dans le grade ou le cadre d'emploi et dans

la fonction publique, expérience d'encadrement) et **aux concours et**

examens avec environ 40% de la pondération (30% pour les A+).

3. Réflexion en 2013 sur la notion d'objectifs

La **Cfdt** a apprécié la méthode de travail de la première étape, qui a donné lieu à plusieurs réunions de concertation entre l'UPRH et les représentants du personnel pendant un an et demi.

En 2013, il est envisagé de travailler de la même façon autour de la notion d'objectifs annuels, afin de supprimer la note chiffrée à partir de l'entretien professionnel 2013, remplacée par une appréciation.

Lors de cette concertation à venir, la **Cfdt** cherchera à faire prévaloir sa conception des objectifs annuels :

- ils doivent être établis après concertation entre l'agent et son supérieur hiérarchique et ne doivent pas relever d'une approche strictement individuelle. Les objectifs de chaque agent doivent être **une déclinaison des objectifs collectifs du service**, précisant la contribution de l'agent à ces objectifs collectifs, afin de ne pas nuire au travail d'équipe ;
- les **objectifs doivent être essentiellement qualitatifs**, pour éviter de tomber dans la culture du chiffre si néfaste dans d'autres administrations.

Par ailleurs la **Cfdt** demande que le travail d'élaboration ou d'actualisation des fiches de poste, qui a connu des ratés l'an dernier, soit mené de façon uniforme entre les différentes directions, en associant les agents concernés.

CFDT
Région Ile-de-France
115 rue du Bac
(5^{ème} étage)
75007 PARIS
TEL : 01 53 85 62 50
FAX : 01 53 85 73 01
email : CFDT-RIF@iledefrance.fr

CFDT INTERCO SPP
19 rue du Renard
75004 PARIS
TEL : 01 49 96 68 10
FAX : 01 44 59 61 51
email : spp.cfdt@paris.fr



Cfdtintercospp.fr



Des élus et militants Cfdt à votre écoute :

Lors des élections professionnelles de 2008, ont été élus des militants Cfdt dans les instances représentatives du personnel : CAP (Commission Administrative Paritaire, relative à la carrière des fonctionnaires), CHS (Comité Hygiène et Sécurité, compétent pour les questions relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail), et au CTP (Comité Technique Paritaire, relatif à l'organisation des services). Certains siègent aussi à la Commission logement qui se réunit tous les mois pour attribuer aux agents qui en font la demande les logements sociaux à disposition de la Région.

CAP A et A+

Pierre JAGU, Unité Société, Poste 55.29
Marc CASANES, UAD, poste 56.54

CAP A

Fabrice DELANGRE, UDEV, poste 60.17
Marie-Anne VERNHES, UDEV, poste 73.27

CAP B et B+

Pascale BOURGEOIS, UPMG, poste 50.21
Gérard CARDONA, UDEV, poste 60.36

CAP B

Amel KOUIDER-MONNIOT, UFACG, poste 62.21
Gwenaël FOREST, Villarceaux,
01.34.67.21.97

CAP C

Adèle PEMBOURA, Unité Lycées, poste 58.15
Claire DELAVIGNE, Lycée F. Villon Paris 14^{ème}

Commission logement

Adèle PEMBOURA, Unité Lycées, poste 58.15
Jules JUSTON, Lycée Victor Duruy, poste 62.50

CHS

Frédéric FLASCHNER, Unité Société, poste 55.93
Jules JUSTON, Lycée Victor Duruy, poste 62.50

CTP

Romain FOLEGATTI, UDEV, poste 65.55
Cécile TRACLET, Lycée M. Berthelot à Pantin (93)
Véronique KONAN, Lycée Claude Monet, Paris 13^{ème}
Fabrice GIRAUD, Lycée Saint-Louis, Paris 6^{ème}

Au quotidien, si vous souhaitez prendre contact avec un militant de la Cfdt pour nous signaler un problème dans votre service, pour nous faire part de vos suggestions, ou pour simplement mieux connaître notre syndicat, vous pouvez aussi contacter un militant Cfdt, notamment ceux dont les noms suivent.

Correspondants Cfdt dans les unités :

- Kacem ABDEL-HAIAT, UPMG, poste 74.29
- Delphine BERLING, CESER, poste 65.83
- Gérard CARDONA, Unité Développement, poste 60.36
- Marc CASANES, Unité Aménagement Durable, poste 56.54
- Fabrice DELANGRE, Unité développement, poste 60.17
- Frédéric FLASCHNER, Unité Société, poste 55.93
- Romain FOLEGATTI, Unité développement, poste 65.55
- Pierre JAGU, Unité Société, poste 55.29
- Amel KOUIDER-MONNIOT, UFACG, poste 62.21
- Adèle PEMBOURA, Unité Lycées, poste 58.15
- Marie-Françoise PINEDA, Unité Aménagement Durable, poste 71.10
- Michel VIDY, DSI, poste 55.10

∞

Plan de formation 2012-2014: des aspects positifs mais le compte n'y est pas !

Lors du Comité Technique Paritaire (CTP) du 10 décembre 2012, ont été présenté le bilan du plan de formation des agents de la Région pour 2009-2011, et le projet de plan de formation 2012-2014.

La **Cfdt** avait voté pour le plan de formation 2009-2011 qui s'inscrivait dans une démarche de progrès : c'était la première fois qu'un tel plan était mis en place à la Région, le recensement des besoins en formation dans les services et établissements était aussi une démarche intéressante, et pour les lycées ce plan permettait d'amorcer un rattrapage du manque de formation lorsque les agents étaient encore sous tutelle de l'Education Nationale. En particulier, l'Education Nationale ne dispensait pas suffisamment aux agents des lycées les **formations obligatoires en matière de sécurité et prévention** (gestes et postures, sécurité incendie, produits dangereux...). Sur la période 2009-2011, la Région a accompli un important effort pour que les agents des lycées bénéficient de ces formations. La **Cfdt** s'en félicite et l'a d'ailleurs exprimé en CTP.

Sur le projet de plan de formation 2012-2014, les « formations métiers » vont être développées pour les agents des lycées, en particulier des formations :

- à l'accueil physique et téléphonique ou de gestion des situations difficiles, pour les agents de loge
- en maintenance de bâtiment, restauration, ou nettoyage de locaux pour les agents concernés

Pour les agents du Siège, les « formations métiers » présentées dans le plan de formation sont des formations aux marchés publics, à l'analyse budgétaire et comptable, ou aux progiciels informatiques.

En matière de formation individuelle, la Région continuera à proposer des formations aux langues étrangères dans le cadre du DIF : 147 agents du Siège ont à ce jour fait une demande de formation de ce type.

La Région développera des formations de **remise à niveau dans les savoirs de base** (en particulier en maîtrise du français) pour les agents des lycées qui le souhaitent, d'une durée totale de 15 jours à raison d'une journée toutes les 2 semaines. Dans l'immédiat, une centaine d'agents volontaires pourraient bénéficier de ces

formations. C'est déjà un bon début, mais la **Cfdt** estime qu'il faudra développer davantage ce type de formations. Par ailleurs, 200 agents du Siège souhaitent bénéficier d'une préparation aux concours administratifs.

La **Cfdt** regrette que :

- globalement, le budget consacré par la Région à la formation de ses agents reste faible pour une administration de 10.500 agents (1,3% de la masse salariale consacré à la formation).
- les formations prévues soient essentiellement des formations obligatoires, d'adaptation aux postes, ou de préparation aux concours.
- le DIF (Droit Individuel à la formation) ne soit pas suffisamment valorisé et mobilisé
- en 3 ans (2009-2011), seuls 8 agents ont bénéficié d'un congé de formation professionnelle, 7 d'une VAE, et 22 d'un bilan de compétences.
- les procédures d'accès à la formation et de mobilisation demeurent opaques.

En plus du budget de formation actuel de 2,9 millions d'Euros, la **Cfdt** a demandé qu'un budget supplémentaire de l'ordre de 500.000 € (0,2% de la masse salariale) soit réservé aux formations et outils qui permettent aux agents d'évoluer professionnellement ou de changer de métier : formations de longue durée (dont congés de formation); bilans de compétences; validation des acquis de l'expérience (pour valider un diplôme ou partie de diplôme grâce à son expérience professionnelle ou personnelle).

Cela est nécessaire pour **permettre aux agents de développer leurs compétences dans leur champ professionnel, voire de changer de métier.**

La gestion statutaire des carrières est certes nécessaire, mais elle doit aussi s'accompagner d'une gestion des compétences dont la formation professionnelle est un outil essentiel. Il est regrettable que la Région déploie des moyens insuffisants en ce sens.

Par conséquent, **compte tenu des points positifs, mais aussi de ses insuffisances évidentes, la Cfdt s'est abstenue sur ce plan de formation 2012-2014** lors du CTP du 10 décembre 2012.



Etude sur l'amélioration de la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux

Suite au constat d'une certaine détérioration des conditions de travail et du climat social dans notre collectivité, particulièrement sensible dans certains services du siège ou dans certains lycées, la **Cfdt** avait demandé à la Région de faire procéder à une étude indépendante sur les conditions de travail des agents, pour poser un diagnostic et apporter des premières pistes de propositions, notamment en matière de prévention des risques psychosociaux.

La Région a accepté cette proposition, et le cabinet Technologia a été retenu pour cette étude. Il s'agit d'un organisme agréé par le Ministère du Travail, spécialisé dans l'évaluation des risques professionnels, et qui a l'habitude de travailler dans des administrations ou entreprises, en lien avec les instances représentatives du personnel (CHS / CHSCT en particulier).

L'enquête a démarré en octobre pour le Siège, elle débutera début 2013 pour les lycées. Tous les agents du Siège et des lycées ont déjà reçu ou vont recevoir un questionnaire à remplir et à retourner au cabinet Technologia qui sera le seul à les examiner, et qui en garantit la confidentialité. Les questionnaires sont d'ailleurs anonymes. Le cabinet rencontrera également en entretien un échantillon d'agents.

La Cfdt vous encourage vivement à répondre à ce questionnaire, car cette étude est un moyen de vous exprimer sur vos conditions de travail.

Cela aidera également les représentants du personnel, dont ceux de la **Cfdt**, à faire des propositions pour améliorer concrètement ces conditions de travail.

Le cabinet Technologia, sur la base des questionnaires et des entretiens menés, établira un diagnostic de la situation et ébauchera des propositions, qui seront présentés à la Région et aux représentants du personnel. Des représentants du personnel (élus au CTP ou CHS) seront associés au déroulement de l'étude au sein d'un comité de pilotage pour le siège et d'un comité de pilotage pour les lycées.

Evidemment, pour la **Cfdt**, cette étude n'a pas d'intérêt en soi : elle n'en aura que si une suite lui est donnée. Nous estimons qu'elle pourra fournir des éléments supplémentaires pour **améliorer l'organisation du travail au Siège et dans les lycées, et pour développer des outils et procédures de prévention des risques psychosociaux** liés à la charge de travail intellectuelle et physique, aux relations de travail (avec la hiérarchie, les collègues ou le public), à l'organisation du travail, aux conflits.



Cfdtintercospp.fr

Demande d'adhésion

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse personnelle : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Direction d'affectation, grade : _____

à retourner à :

Section syndicale Cfdt-Interco-SPP de la Région Ile-de-France
115 rue du Bac (5^{ème} étage) – 75007 PARIS e-mail : CFDT-RIF@iledefrance.fr

CFDT Région Ile-de-France
115 rue du Bac (5^{ème} étage)
75007 PARIS
TEL : 01 53 85 62 50
FAX : 01 53 85 73 01
email : CFDT-RIF@iledefrance.fr

CFDT INTERCO des Services Publics Parisiens
19 rue du Renard 75004 PARIS
TEL : 01 49 96 68 10
FAX : 01 44 59 61 51
email : spp.cfdt@paris.fr